



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Mouvement intra-académique ATSS

CALENDRIER

| Dates | Opérations |
|--|---|
| Du 14 mars au 27 mars 2017 minuit | Consultation des postes vacants et saisie des vœux de mutation |
| Du 14 mars 2017 au 20 mars 2017 | Envoi du dossier de priorité médicale (annexe 6) |
| Du 14 mars 2017 au 27 mars 2017 | Envoi du dossier d'appui social (annexe 7) |
| Du 28 mars au 04 avril 2017 minuit | Edition par l'agent de sa demande de mutation |
| Pour le 04 avril 2017 au plus tard, <u>date impérative</u> (toute demande NON IMPRIMÉE ou transmise HORS DELAIS ne sera pas prise en considération) | Retour des confirmations de demande de mutation accompagnées des pièces justificatives sous couvert de la voie hiérarchique |
| AAE 23/05/2017 ATRF 31/05/2017 SAENES 31/05/2017 ADJENES 07/06/2017 ASS 23/06/2017 INF 22/06/2017 | Dates prévisionnelles des CAPA par corps |
| Le lendemain de chaque CAPA - l'agent peut connaître sa nouvelle affectation (accès par le NUMEN et le mot de passe) - le chef d'établissement peut connaître le nom des agents de l'établissement ayant obtenu leur mutation ainsi que le nom des nouveaux arrivants sur son TSM <i>(Les résultats diffusés sont fournis à titre indicatif et n'auront un caractère définitif qu'après l'envoi ultérieur d'un arrêté d'affectation rectoral)</i> | Publication et consultation des résultats sur AMIA |